

BAREMES DES HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR AU 12-12-2022

TRANSACTIONS

Jusqu'à 40 000 €	FORFAITAIRE	5 000 €
40 001 € à 70 000 €	FORFAITAIRE	5 500 €
70 001 € à 100 000 €	FORFAITAIRE	6 000 €
100 001 € à 400 000 €		6% TTC
400 001€ et plus		5% TTC
Locaux commerciaux		10% TTC
Fonds de commerces		10% TTC
Terrains sans PC		8% TTC
Terrains avec PC		6% TTC
Garage	FORFAITAIRE	2 500 €

BAREMES DES HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR : Pour les successions, mandats de recherche, viagers, terrains et promotions.

FRANCE LOCATION GESTION

LOCATIONS VIDES (partagés entre locataires et propriétaires)

Honoraires de location	10€ du m ² pour le locataire
Rédaction actes	10€ du m ² pour le propriétaire
Etats des lieux	3€ du m ² pour le locataire 3€ du m ² pour le propriétaire

LOCATIONS MEUBLEES

Bail annuel honoraires	1 mois de loyer TTC : locataire
Durée Saisonnière	24 % TTC du Loyer

HONORAIRES GESTION

Règlements trimestriel	7,17% TTC
Règlements mensuels	8,07% TTC
Garantie des loyer	2,30 % TTC
Baux commerciaux	12% TTC du loyer triennal

AVIS DE VALEUR VENTE OU LOCATIF : Visite de bien et rédaction d'un rapport.

Aucun frais, aucun honoraire de quelque nature que ce soit (publicité, etc...) n'est dû avant la conclusion d'un contrat. TVA : 20% taux en vigueur. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.